

Conseil Municipal du 22/03/2019

Sous la Présidence de M. Alain IMMER, 1^{er} adjoint, le conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

Délibérant sur le Compte Administratif 2018, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite au Compte Administratif,

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs

Considérant qu'il y a concordance avec le compte administratif 2018, déclare que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Sous la Présidence de M. Emile REICHER, Maire, le conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

Le conseil accepte de céder la parcelle communale ainsi que le garage pour un prix de vente de 7500€ chacun, soit un total de 15000€ et autorise le Maire à signer tous les documents et à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à la cession des biens susmentionnés.

Le Maire est autorisé à signer l'avenant à la convention aux transports scolaires, portant prolongation d'une année.

A la lecture de la lettre de Monsieur Philippe Lebrun demandant un logement communal, le conseil en prend note et en tiendra compte en cas de libération d'un logement communal.

Suite au courrier de trois agriculteurs de Beyren-lès-Sierck, demandant la remise en état du gué afin de pouvoir le franchir sans détériorer leur matériel, le Maire propose de se renseigner auprès de la Police de l'eau afin de vérifier les possibilités de restauration du gué dans le respect des lois sur l'eau.

Dans le cadre de la demande de Duho Immobilier d'une mise à disposition d'une parcelle communale pour réaliser l'aire de retournement du futur lotissement situé Chemin des Côteaux, le conseil autorise cette mise à disposition étant donné qu'il s'agit d'un chemin communal.

Monsieur Alleno, commissaire enquêteur dans le cadre des procédures de révision allégée et de modification du PLU, propose une enquête publique du 14 au 28 mai 2019.

Le conseil municipal est informé du démarrage des travaux de la toiture du foyer fixée au lundi 8 avril 2019.